

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2026

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire), Erika Heux-Basconcelo (suppléante),

MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Michel Cantais (suppléant)

Étaient excusées : Mmes Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 17 h 25, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026

Le compte-rendu modifié de la réunion du 9 avril et celui de la réunion du 28 avril sont approuvés à l'unanimité.

2. Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)

La Présidente ne prenant pas part au vote, Monsieur Karim Belghachem est désigné Président de séance pour le vote du CFU 2025.

3. Vote du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025 présente un résultat net cumulé de clôture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
- Dépenses :	1 998 086,40 €	- Dépenses :	33 534,92 €
- Recettes :	2 048 665,08 €	- Recettes :	48 192,50 €
- Excédent :	50 578,68 €	- Excédent :	14 657,58 €
		- Reste à réaliser :	- 2 454,90 €
- Résultat net cumulé :	69 448,16 €	- Résultat net cumulé :	116 606,13 €

Les chiffres sont les mêmes que ceux annoncés lors de la balance provisoire. Malgré une baisse de la subvention Drac (-14 000 €), l'ajout de recettes supplémentaires non inscrites au budget (vente de spectacles et cotisations en hausse) permettent à l'établissement de dégager un excédent pour l'année 2025.

La Présidente ne prenant pas part au vote, le comité syndical adopte le CFU 2025 à l'unanimité des autres membres.

4. Suppressions et créations de postes dans le tableau des effectifs

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1er septembre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 17,5 heures, spécialité flûte traversière (17,5/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 2 heures, spécialité ensembles instrumentaux (2/20e),

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1er octobre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps non complet de 8 heures, spécialité trombone (8/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps non complet de 2 heures 30, spécialité tuba (2,5/20e),

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} septembre 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 16 heures, spécialité flûte traversière (16/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 1,5 heures, spécialité ensembles instrumentaux (1,5/20e),

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} octobre 2026 :

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 8 heures, spécialité trombone (8/16e)
- Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet de 2 heures, spécialité tuba (2/16e)

Ces suppressions et créations de postes correspondent à l'ajustement des volumes horaires des classes de flûte traversière et de djembé, ainsi que de la nomination de l'enseignant de trombone et tuba au grade de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale (suite à réussite à examen professionnel en 2023).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces propositions.

5. Tarifs 2026-2027 applicables au 1^{er} septembre 2026

Le taux d'évolution des cotisations est fixé à +2 % pour l'ensemble des tarifs. La délibération fait apparaître le tarif annuel ; la perception des cotisations reste trimestrielle.

Mme Lesage indique que cette revalorisation a été établie en tenant compte de l'évolution de l'inflation. Afin de faciliter la lecture des tarifs, les montants ont été arrondis. Par ailleurs, les tarifs de location d'instruments applicables aux usagers extérieurs ont été simplifiés : une grille tarifaire unique est désormais instaurée, en remplacement des trois grilles précédemment en vigueur (Métropole, extérieurs Seine-Maritime et extérieurs hors département).

Une réflexion plus globale sur la politique tarifaire devra être engagée. Toutefois, la diversité des grilles existantes ainsi que la multiplicité des profils d'élèves et des situations d'inscription rendent cet exercice particulièrement complexe.

Le comité syndical valide à l'unanimité les nouveaux tarifs.

6. Règlement budgétaire et financier

Le Règlement Budgétaire et Financier est un document interne qui définit les règles de gestion budgétaire, financière et comptable d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Il vise à sécuriser les procédures, harmoniser les pratiques et renforcer la transparence de la gestion.

Ce document obligatoire, amené à évoluer, est présenté à l'assemblée. Le comité syndical valide à l'unanimité le document présenté.

7. Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental de Seine-Maritime

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention d'investissement de matériel numérique auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

8. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de Seine-Maritime pour projet artistique et solidaire

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement pour le projet de « sensibilisation au handicap et à l'inclusion » auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

9. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de Seine-Maritime pour projet en partenariat entre établissements

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement pour le projet de partenariat entre établissements artistiques ayant pour thème la « Sensibilisation à la prévention en santé physique et mentale des enseignants et des élèves musiciens, danseurs et comédiens » auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

10. Conventions de coopération entre conservatoires

Une première convention conclue entre les Conservatoires de Rouen, du Pays Dieppois et de Grand-Couronne/Petit-Couronne nécessitait une actualisation. Cette convention tripartite a pour objet de consolider et de développer une offre de formation en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) en musique, danse et théâtre, portée conjointement par les trois établissements. Elle s'inscrit dans une démarche de coopération visant à garantir une offre de formation cohérente, complémentaire et adaptée aux spécificités ainsi qu'à l'histoire du territoire normand.

La seconde convention formalise le partenariat entre le Conservatoire de Rouen et notre établissement. Elle a pour objet de définir les modalités de leur coopération pédagogique et artistique, tout en instaurant une politique tarifaire commune applicable aux élèves inscrits dans les deux conservatoires. Cette convention vise ainsi à favoriser les échanges, à renforcer la complémentarité des parcours de formation et à faciliter l'accès des élèves aux enseignements proposés par chacun des établissements.

Le Comité Syndical approuve les conventions et autorise la Présidente à les signer.

11. Divers

En raison des conditions météorologiques défavorables et des fortes chaleurs, ainsi que des prévisions incertaines pour le déroulement de la Fête du Conservatoire, il a été décidé d'annuler cette manifestation.

Par ailleurs, l'ensemble des cours est suspendu jusqu'au vendredi 26 juin 2026 inclus afin de garantir la sécurité des élèves et des familles.

12. Date de la prochaine réunion du Comité Syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au **mercredi 14 octobre 2026 à 17 h 00** dans les locaux du Conservatoire de **Grand-Couronne**.

Vu, la Présidente

